



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Système de certification des enseignants

Question écrite n° 1182

Texte de la question

M. Pierre-Henri Dumont appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le système de certification des enseignants. Le système actuel est aberrant et génère un manque d'attractivité pour la profession et accentue *de facto* les difficultés de recrutement des enseignants. En effet, la certification obtenue par un contractuel enseignant après plusieurs années d'enseignement devient caduque dès que celui-ci refuse la mutation qui lui a été attribuée. La plupart du temps, les enseignants contractuels se voient mutés dans des villes très éloignées de leurs familles, ce qui rend le système totalement inefficace. Par conséquent, la profession perd de son attractivité et l'éducation nationale des personnels enseignants. Aussi, il lui demande s'il envisage de faire évoluer ce système obsolète.

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Henri Dumont](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1182

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2022](#), page 3992

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)